

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCATION**

<b>A :</b>	<b>M. Jean-Marc Robitaille</b>	<b>M. Marc Campagna</b>
	<b>Mme Nathalie Bellavance</b>	<b>M. Frédéric Asselin</b>
	<b>M. Daniel L'Espérance</b>	<b>M. Clermont Lévesque</b>
	<b>Mme Marie-Claude Lamarche</b>	<b>M. Jean-Luc Labrecque</b>
	<b>M. Réal Leclerc</b>	<b>M. Sylvain Tousignant</b>
	<b>M. Denis Poitras</b>	<b>M. Michel Lefebvre</b>
	<b>M. Michel Morin</b>	<b>M. Stéphane Berthe</b>
	<b>M. Paul Asselin</b>	<b>M. Jean-Guy Sénécal</b>
	<b>Mme Marie-Josée Beaupré</b>	

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 25 janvier 2010 à 18h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (034-01-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (035-01-2010);
3. Mandat – acquisition par expropriation du lot 3 074 018 du cadastre du Québec pour fins de parc – 2842-4240 Québec inc. (parc Dumais) (036-01-2010);
4. PIIA – modification de la résolution 502-09-2009 - 1007, boulevard des Seigneurs (037-01-2010);
5. Adoption du premier projet de règlement numéro 1001-116 modifiant le règlement de zonage 1001 – création de la zone 8869-88 à même la zone 8869-89 pour autoriser les usages « institutionnel classe A-parc, terrain de jeux et espace naturel, institutionnel classe B-service institutionnel parc et institution » et ajout dans la zone 8869-89 des usages « hébergement classe G-habitation à loyer modique », « garderie » et « maison de la famille » (rue Rodrigue) (038-01-2010);
6. Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-116 (039-01-2010);
7. Autorisation - imposition d'une suspension sans solde – dossier numéro BLE-2010-01 (040-01-2010) ;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée (041-01-2010).

Donné à Terrebonne, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2010.

Denis Bouffard, avocat  
Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
25 JANVIER 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 25 janvier 2010 à 18h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Messieurs les conseillers Daniel L'Espérance, Denis Poitras, Marc Campagna, Clermont Lévesque et Sylvain Tousignant.

**RÉSOLUTION NO : 034-01-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 035-01-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 036-01-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne peut procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de tout immeuble nécessaire à des fins de parc ou espace vert;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour la Ville de Terrebonne d'acquérir une partie du lot 3 074 018 du cadastre du Québec, propriété de la compagnie 2842-4240 Québec inc., d'une superficie de 12 096,5 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** cette acquisition est nécessaire à des fins de parc et espace vert, plus particulièrement aux fins de procéder à l'implantation des équipements municipaux au parc connu et désigné comme étant le parc Dumais;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-56-REC du Comité exécutif en date du 20 janvier 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition par expropriation ou de gré à gré, le cas échéant, à des fins de parc, d'une partie du lot 3 074 018 du cadastre du Québec, propriété de la compagnie 2842-4240 Québec inc., d'une superficie de 12 096,5 m<sup>2</sup>, plus amplement démontrée au plan et à la description technique préparés par Mme Mylène Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 674 de ses minutes.

**QUE** l'indemnité d'expropriation soit fixée à 15 000\$ pour l'acquisition de ladite partie de lot à des fins de parc.

**QUE** la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l. soit et est mandatée afin de préparer et signifier les procédures en expropriation de manière à permettre l'acquisition dudit immeuble à des fins municipales.

**QUE** la firme Meunier, Fournier, Bernard, Mc Clish, arpenteurs-géomètres, soit et est mandatée afin de procéder au lotissement du lot pour les fins des présentes.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 037-01-2010**

**PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-52-REC du Comité exécutif en date du 20 janvier 2010, modifie le point 1 de la résolution numéro 502-09-2009, adoptée le 21 septembre 2009, en remplaçant le texte suivant :

**« D09-1240 / 1007, boulevard des Seigneurs / Placebonne SC Itée  
Lot 2 442 606 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal refuse la proposition produite par MF Wellen architecte et Katz & Ritchie Architectes datée du 17 juillet 2009 pour la réfection de façade d'un bâtiment commercial, et ce, en fonction de l'article 241 du règlement de PIIA # 1005».

**Par le texte suivant :**

**« D09-1240 / 1007, boulevard des Seigneurs / Placebonne SC Itée  
Lot 2 442 606 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition produite par MF Wellen architecte et Katz & Ritchie Architectes datée du 17 juillet 2009, le tout tel qu'illustré à l'annexe A du dossier de PIIA D09-12140».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 038-01-2010**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-116 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 ayant pour objet de créer la zone 8869-88 à même une partie de la zone 8869-89 et de prévoir dans cette nouvelle zone 8869-88, les usages « institutionnel classe A–parc, terrain de jeux et espace naturel, institutionnel classe B–service institutionnel parc et institution ». De plus, ce règlement prévoit dans le résidu de la zone 8869-89, situé en front de la rue Rodrigue, l'ajout des usages suivants, à savoir : « hébergement classe G-habitation à loyer modique », « garderie » et « maison de la famille ».

**QUE** l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 8 février 2010 à 19h30.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 039-01-2010**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement modifiant le règlement de zonage 1001 ayant pour objet de créer la zone 8869-88 à même une partie de la zone 8869-89 et de prévoir dans cette nouvelle zone 8869-88, les usages « institutionnel classe A–parc, terrain de jeux et espace naturel, institutionnel classe B–service institutionnel parc et institution ». De plus, ce règlement prévoit dans le résidu de la zone 8869-89, situé en front de la rue Rodrigue, l'ajout des usages suivants, à savoir : « hébergement classe G-habitation à loyer modique », « garderie » et « maison de la famille », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

## **RÉSOLUTION NO : 040-01-2010**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une mesure disciplinaire de trois (3) jours ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLE-2010-01 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-49-REC du Comité exécutif en date du 20 janvier 2010 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne impose trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro BLE-2010-01, et ce, à une date à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire.

**ADOPTÉ**

## **RÉSOLUTION NO : 041-01-2010**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---